

Écoles maternelle et élémentaire de Mazières-en-Gâtine

Conseil des écoles n°1

Jeudi 15 novembre 2012 – 18h30-20h50

Présidente du Conseil : Madame GUILLEMAIN

Secrétaire de séance : Madame PENEAU

Accueil :

Personnes présentes : Mme CADU, Mme GUILLEMAIN, Mme PRAUD, Mme THOMAS, Mlle VINCENDEAU, Mme FAJOUR, Mme JALAI, Mme FORTUNE, Mr RENOUX, Mr DE LITARDIERE, Mme CERNIAC, Mme OLIVIER, Mme JACQUIN, Mme BERNARDIN, Mr METAIS, Mme BAHUAU, Mr ROBERT, Mme PENEAU.

Personnes excusées : Mme BILLAUDEAU, Mme HADACEK, Mme SCHILDKNECHT

Présentation de l'ordre du jour

1- Information sur la mise en place du self, en présence de Mme le Principal du collège, Mme BARIAT et de Mr MASSE, chef cuisinier

Le collège est passé en self en septembre 2012.

Seuls les élèves de l'élémentaire passent au service individuel du self. Il était prévu au préalable que les plus petits passent en premier, mais la décision a ensuite été prise que les grands passent au premier service, car ils sont plus autonomes.

Les enfants ont bien compris le système. Dans chaque plateau, le cuisinier met un repas complet (entrée, plat, dessert). Les enfants gèrent la desserte, les plus petits sont aidés.

Ce nouveau fonctionnement n'a cependant rien changé en ce qui concerne le bruit lors du repas. Il serait question de faire un réaménagement pour gagner en décibel - en projet-.

Les élèves disent que la cuisine est meilleure, pourtant, seule la présentation change. Leur attitude a évolué face à la nourriture. Il y a toujours du gaspillage, mais ce n'est pas le même qu'auparavant. Les enfants mangent moins de pain.

Cet aménagement a permis un gain de place et plus de fluidité dans le restaurant scolaire.

Pour les élèves de la maternelle, il y a toujours un service, qui a désormais lieu à 11h45. Le personnel de cantine regrette toutefois une perte d'espace pour eux, dans l'aménagement du restaurant scolaire. L'espace réservé aux maternelles a été réduit d'un mètre, ce qui ne permet pas des déplacements aisés des adultes pour servir les enfants, d'autant plus que cette année ils sont nombreux.

Avec le cuisinier, il a été évoqué la possibilité de déplacer une table des grandes sections, ceux qui sont plus autonome, pour gagner de la place.

2- Effectifs et présentation des équipes pédagogiques

École maternelle

Annette PRAUD : 2 TPS (entrée en janvier) 17 PS et 7 MS = soient 24 élèves (26 en janvier)

Isabelle CADU : 9 MS et 15 GS = 24 élèves

Soient 48 élèves (50 dès janvier).

Travaillent également à l'école maternelle : Madame Laurence SICOT, ATSEM et Madame Cécile BAHUAU, ATSEM.

École élémentaire

Véronique THOMAS : 17 CP

Coralie GUILLEMAIN et Élise VINCENDEAU, remplaçante de Lucie FOURNEAU : 18 CE1

Nadine FAJOUR : 10 CE2 et 17 CM1= 27 élèves

Solenne JALAI : CM2 = 19

Soient 81 élèves.

Madame Mathilde MARSAULT est l'enseignante remplaçante rattachée à l'école élémentaire (actuellement dans une école de Parthenay).

L'école élémentaire a opté pour une organisation en décloisonnement. Le groupe de CE2 passe sur les autres classes le mardi, jeudi et vendredi, dans le cadre de matières particulières. Sur les temps de décloisonnement, les institutrices mettent leur groupe habituel en autonomie, pour se consacrer au CE2, afin qu'ils aient eux aussi un temps privilégié avec l'enseignante.

Le retour des élèves sur cette organisation est positif.

Une équipe du RASED exerce également une présence active dans les écoles : Madame HADACEK (maîtresse E), Madame GRINGOZ (maîtresse G) et Madame ROUSSEAU (psychologue scolaire).

Notre médecin scolaire est le Dr DE BAILLENX : c'est elle qu'il faut contacter en cas de nécessité de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé. Elle intervient tant auprès des élèves de l'élémentaire qu'auprès des maternelles car il n'y a pas de médecin de PMI sur le secteur.

3- Règlement Intérieur

Rappel : toutes les écoles du Département répondent du règlement départemental. Le règlement intérieur des écoles maternelle et élémentaire précise des dispositions qui sont propres aux écoles (exemple : les horaires), et souligne des points importants pour les enseignantes.

Deux modifications ont été apportées :

Point 2-3 : changement d'horaires (en rapport avec le self)

Point 8-3 : collation matinale

Point sur lequel les enseignantes souhaitent attirer l'attention des familles : point 8-2 : on remarque encore des chaussures à talons, des tongs, des dos-nus, tatouages ou autres bijoux (nombreux bracelets aux poignets).

Changement du point à la demande des parents d'élèves : « Pas de chaussures à talon, pas de tongs, limiter le port de bijoux notamment gênant pour le travail en classe et dangereux dans la cour (bracelets...), pas de pendentif aux oreilles, pas de dos nus ni de vêtement laissant apparaître les sous-vêtements. »

Lecture de celui-ci et vote pour sa promulgation.

Un autre point a été abordé: celui du goûter le matin. En lien avec la réglementation pour la prévention de l'obésité, les collations ne sont pas interdites à l'école, à condition que celles ci soient prises 2 heures avant le repas. Or la récréation étant à 10h30 et le repas à 12h, il n'y a plus lieu de donner de goûter aux enfants le matin.

Il a tout de même été question des enfants qui arrivent très tôt à la garderie et qui ont donc déjeuné de bonne heure. Cependant, cela semble difficile à gérer, ou vraiment au cas par cas, avec le personnel de la garderie. Cette année, il y a 64 enfants qui vont à la garderie.

4- Orientations ministérielles au sujet de la refondation de l'école

Pas plus d'information que celles diffusées par les médias.

4 groupes de travail : Groupe 1 : La réussite scolaire pour tous ; Groupe 2 : Les élèves au cœur de la refondation ; Groupe 3 : Un système éducatif juste et efficace ; Groupe 4 : Des personnels formés et reconnus

- La réforme entrerait en vigueur dès la rentrée scolaire 2013.
- Les vacances d'été ne seraient pas amputées.
- 4 jours actuels de classe + une matinée de 3h.
- Fin des journées de classe $\frac{3}{4}$ d'heure plus tôt que l'horaire actuel
- La possibilité de faire classe le samedi matin ne serait pas exclue.
- Le temps d'enseignement devant la classe entière n'excéderait pas la durée actuelle de 24 heures hebdomadaires.
- Le contenu actuel des 108h est soumis à la concertation et pourra donc évoluer.
- L'aide personnalisée, dont les horaires actuels seraient maintenues
- Changement de programme éventuel
- **Mi-décembre** : présentation du projet de loi en conseil des ministres
- **Janvier 2013** : début du débat parlementaire

Difficultés : qui assumera le coût supplémentaire engendré par le temps périscolaire supplémentaire des élèves ? Classe le mercredi ou le samedi matin ? ... Ces changements concerneront aussi les transports scolaires

5- Bilan du projet d'école 2008-2012

Les actions réalisées l'année dernière ont permis de dresser un bilan positif quant à l'investissement des élèves (rappel des actions : balade quotidienne en poésie, théâtre, anglais, sauvons les abeilles sauvages, Mazières autrement). Il est certain que les élèves ont été partie prenante de chaque projet, et notamment du projet Mazières autrement dont Mr de Litardière était à l'origine. Qu'il en soit particulièrement remercié ce soir, car le projet continue son chemin : prochaine étape, l'Assemblée générale de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques, où il sera présenté le samedi 24 novembre prochain.

Les résultats aux évaluations nationales 2012 sont cependant assez contrastés. On peut noter cette année des difficultés qui sont identifiées sur le secteur, comme au niveau départemental d'ailleurs, sur la maîtrise de la langue, le vocabulaire, l'orthographe, comme dans le domaine des mathématiques, la résolution de problèmes en particulier.

6- Projet d'école 2012-2016

Comme cela avait été dit dans les conseils d'école précédents, la demande institutionnelle était de rédiger un nouveau projet d'école pour les 4 années scolaires à venir, projet permettant d'établir un diagnostic à partir de l'analyse de l'état des lieux (réussite de l'école, et domaines dans lequel il faut mettre l'accent).

Ce travail a été fait par les directeurs et la coordonnatrice du réseau d'école (Mme Arrignon, qui remplaçait Mme Guillemain à ce moment-là), car dans un contexte de réseau d'école, il est vrai que les problématiques sont les mêmes partout.

Lecture a été faite des éléments d'analyse.

Trois objectifs prioritaires ont donc été retenus, émanant eux aussi de la demande institutionnelle : axe 1 : « consolider les savoirs fondamentaux dans l'école du socle », axe 2 : « prendre en compte les besoins pédagogiques et éducatifs de chacune », axe 3 : « école du socle : de l'école au collège... renforcer la cohérence et la continuité... ».

Partant de là, chaque école avait en charge de réfléchir et de rédiger des actions qui leur sont propres. Lecture des trois titres des actions pédagogiques et de leurs objectifs.

Compte tenu du changement ministériel, cependant, le Recteur de l'Académie de Poitiers aurait fait savoir aux Directeurs des Services départementaux de l'Éducation nationale que les écoles devaient non plus rédiger ce nouveau projet d'école, mais attendre la fin de la refondation de l'école pour le faire, et donc prévoir un avenant au projet d'école 2008-2012. Or à ce jour, aucune information n'a été transmise de source officielle en tout cas.

Quoi qu'il en soit, les problématiques étant sensiblement les mêmes entre 2011 et 2012, les actions qui seront engagées sont très proches des objectifs fixés dans le précédent projet d'école. Aussi, les enseignantes se serviront de ce travail comme base pour l'année scolaire 2012-2013.

Information importante qui émane directement du cabinet du Recteur : en dépit du fait que nous n'ayons pas repris la classe le mercredi 7 novembre, le pont de l'Ascension est bien maintenu, et la journée ne sera pas rattrapée selon la volonté du Directeur Académique.

7- Actions pour l'année scolaire 2012-2013

Action commune aux deux écoles : Zarko et Sylvia Trouvé

Les écoles pourront bénéficier de la présence des artistes en résidence pour recevoir leur enseignement. La première action prévue est de participer à la performance de Sylvia Trouvé sur le thème du timbre.

Action commune aux deux écoles : un nom pour les écoles

Projet qui s'inscrit à la fois dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, comme dans le projet de requalification urbaine de la municipalité contribuant à redonner une identité à Mazières. Il s'agit de rendre les élèves acteurs de ce projet, comme d'y associer les différents partenaires. A ce titre, toutes les personnes présentes lors de ce conseil sont intéressées par l'action.

- 1) Création d'une commission « noms pour les écoles » : directrices, enseignantes, délégués des classes, Mme le Maire et/ou un de ses adjoint, le Président de la Communauté de communes ou une personne chargée des affaires scolaires, un représentant de parents d'élèves par classe, un DDEN
- 2) Boîte à idées qui seront mises en place un mois (dès le lundi 19 novembre dans la mesure du possible) dans les écoles et à la Mairie de Mazières afin que tous les habitants de la Commune soient invités à faire des propositions. Le projet sera présenté à la presse dans le but de le promouvoir et de faire savoir à la population qu'elle est consultée
- 3) Dépouillement des boîtes à idées par la commission et tri des propositions : une vingtaine de noms (trentaine maximum) par école sera retenue
- 4) Travail en classe sur les propositions retenues (explicitations des vies des personnalités, du choix de certaines espèces végétales ou animales, etc). La population de Mazières pourrait également être invitée à se prononcer sur leur préférence pour les noms via le site de la Mairie.
- 5) Tri « final » : 6 noms choisis par les élèves
- 6) Présentation publique de ces noms et campagne électorale, sous réserve de la motivation des élèves

8- **Protocole en cas d'intempérie** : Intervention de Monsieur RENOUX, Communauté de communes

La Communauté de communes a mis en place une procédure en cas d'intempérie pour que les élèves soient accueillis sur l'école, même si le transport scolaire ne passe pas. Cette procédure a été diffusée dans les familles par écrit, et sera accessible sur le site de la Communauté de communes du Pays Sud Gâtine,

9- **Exercices de sécurité**

Exercice incendie le : mardi 2 octobre 2012, à 10h55

Exercice de confinement le : vendredi 26 octobre 2012, à 10h20

Mme CADU,

directrice de l'école maternelle



Mme GUILLEMAIN,

directrice de l'école élémentaire



Mme FORTUNE,

Maire de Mazières en Gâtine



Mme BAHUAU,

parent d'élève



- 7) Vote final : un samedi matin, référendum avec vote pour les noms de chaque école, en situation réelle : liste électorale composée du nom des élèves, de leurs parents, de Mme le Maire, d'un de ses adjoints, d'un représentant de la Communauté de communes, du DDEN ; carte d'électeur ; urne et isolements ; bulletins et enveloppes ; dépouillement par les élèves et les adultes ; proclamation des résultats.

École maternelle

TPS PS MS et MS GS: Exposition de Gérard LHERITEAU à St Marc la Lande

7 Séances Gym Petits à Parthenay (de janvier à mars)

Spectacle au CAC en mars

Défi lecture : le prix des Incorruptibles

USEP (avec St Pardoux pour les MS.GS et avec St Pardoux et Clavé pour les PS.MS)

Projet : « Du jardin à l'assiette » qui se déroulera de novembre 2012 à octobre 2013. Ce projet abordera les thèmes suivants : jardinage biologique, alimentation saine, éco-responsabilité, maîtrise de l'énergie, eau. Il fera l'objet de 4 déplacements au jardin du Val de Flore. Ce projet sera complété par une approche plus artistique du jardin avec un musicien (musique verte et bricolée) et se terminera avec un spectacle dans les classes pour les parents.

École élémentaire

Projets ou activités communes au 4 classes : Interventions de la Croix Rouge pour le module apprendre à porter secours, USEP, école au cinéma

Projet commun aux classes de CP, CE1 et CE2 (décloisonnement en sciences) : la mare de Gâtine, trésor de biodiversité. Contexte : École sollicitée par la municipalité pour participer à la rédaction du panneau n°6 de La Rand'eau.

Travail qui s'effectuera de mars à juin, en partenariat avec la Fédération départementale de chasse qui interviendra 4 à 5 fois notamment afin de présenter la mare et le bocage, faire un découpage de la mare, découvrir la faune et la flore de la mare, et la réaménager en y implantant des espèces de curage (joncs, iris...) notamment pour embellir l'espace en cachant les tuyaux de plastique. Ce travail se conclura par la rédaction du panneau n°6 et par l'installation de panneaux sur les espèces remarquables de la mare, disposés autour de celle-ci, afin de compléter le panneau plus généraliste. Cela fera du point n°6 de la Rand'eau un réel espace pédagogique.

CP : Travail sur le conte

CE1 : Sortie de fin d'année avec la classe de CP

CE2-CM1 : Atemporelle, sortie dans un château renaissance

CM2 : Voyage à Paris

- Pour le financement de ces projets, les équipes d'enseignantes souhaitent renouveler l'opération tickets U un contact a été pris avec le directeur du Super U de Champdeniers pour y lancer l'opération. Si toutefois cela n'aboutit pas, l'Hyper U de Parthenay sera sollicité.

- Photos de groupe et photos individuelles prises cette année par Melle MENARD, Champdeniers.

- Par ailleurs, proposition de déguster, à la fin du conseil, du saucisson et de la terrine qui seront proposés aux familles.

- Il y a aussi un projet de vente de brioches, avec la Boulangerie de Mazières.

- Une vente de bulbes a également été mise en place dans les classes de CE2-CM1 et CM2

-